

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 22 avril 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue jeudi 22 avril 2021 à treize heure (13h), par visioconférence, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5.
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. **Administration et Développement :**
 - 4.1 Résolution ayant pour objet de modifier le règlement no 2020-468.
5. Affaires nouvelles:
 - 5.1
6. Période de questions;
7. Levée de la séance spéciale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2021-114

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

4. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1 RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 2020-468

R. 2021-115

ATTENDU le Règlement portant le numéro 2020-468 ayant pour objet de décréter l'exécution des travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égout sanitaire et de chaussée de la 3^{ième} Rue Nord (segment 27), de la 4^{ième} Avenue Ouest (segment 28B) et de la 2^{ième} Rue Nord (segment 21) au montant de 1 276 081\$ ainsi qu'un emprunt du même montant adopté par ce conseil le 7 décembre 2020;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce règlement pour y ajouter une clause d'affectation de subvention (comptant et au service de dette) décrété par le présent règlement;

ATTENDU que, selon l'article 1076 du *Code municipal du Québec*, chapitre C-27.1, le conseil peut procéder à ces modifications par résolution qui ne requiert aucune approbation.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le Règlement portant le numéro 2020-468 ayant pour objet de décréter l'exécution des travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égout sanitaire et de chaussée de la 3^{ième} Rue Nord (segment 27), de la 4^{ième} Avenue Ouest (segment 28B) et de la 2^{ième} Rue Nord (segment 21) au montant de 1 276 081\$ ainsi qu'un emprunt du même montant adopté par ce conseil le 7 décembre 2020 soit modifié pour y ajouter l'article suivant :

« ARTICLE 5.1 »

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à cet item.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2021-116

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 13h15.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier